

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 29 septembre 2025 à 18h00

Etaient présents : Mmes Armelle BERNARD, Brigitte CASUCCI, Véronique HOFFMANN, Catherine LEPRUN, MM. Pascal DURANG, Daniel GERARDIN, Dominique GRANDIEU, Éric MASSON, Didier PERROLLAZ et Lionel RISSE.

Etaient absents :
- M. Christian BERTAUX donne pouvoir à M. Lionel RISSE,
- Mme Isabelle HUGO-SIMON donne pouvoir à Mme Brigitte CASUCCI,
- Mme Stéphanie DAVEAU donne pouvoir à M. Dominique GRANDIEU,
- Mme Céline LUX donne pouvoir à M. Daniel GERARDIN.

Secrétaire : Mme Valérie DROUANT

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Décisions du Maire
- Admissions en non valeurs
- Tarifs locations salles pendant jours fériés
- Prime ravalement de façade – M. et Mme HOUPERT Jacques
- Prime ravalement de façade – M. et Mme HOUPERT François
- Rapport d'activité Bassin de Pompey
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration de la SPL XDEMAT
- Questions diverses

Approbation du dernier procès-verbal

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal du 2 juillet 2025 : Pas de remarque.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

N° 18/2025 – Avenant 3 au lot 06 attribué à la Société INEO INDUSTRIE ET TERTIAIRE EST pour un montant de 1 136,79 € HT, soit 1 364,15 € TTC. Le nouveau montant du marché lot 06 s'élève à 72 336,79 € HT €, soit 86 804,15 € TTC.

N° 19/2025 – Attribution du marché de travaux lot 11 – Forages et sondages géothermiques, pour la restructuration, rénovation, améliorations thermiques et phoniques ainsi que la mise aux normes de la Maison Pour Tous à la Société GAIA TRAVAUX SPECIAUX pour un montant de 77 574,20 € HT, soit 93 089,04 € TTC. La proposition de la Société FORAGES GRAND EST qui a été liquidée était de 101 876,40 € TTC). La Société GAIA TRAVAUX SPECIAUX n'a toujours pas obtenu le certiforage et sans ce document les travaux ne peuvent pas commencer.

N° 20/2025 – Avenant 1 au lot 04 attribué à la Société Les Plâtriers et Plaquistes de l'Est pour un montant de 5 270,48 € HT, soit 6 324,58 € TTC. Le nouveau montant du marché lot 04 s'élève à 112 624,33 € HT €, soit 135 149,20 € TTC. M. Pascal DURANG précise que cet avenant concerne des malfaçons sur le lot menuiseries extérieures, dont le montant sera récupéré sur l'Entreprise BRIOTET, et la reprise du soubassement de la chaufferie qui est à la charge de la Commune.

N° 21/2025 – Signature du devis établi par la Société EXP’AIR de Neuves-Maisons pour effectuer un test d’étanchéité à l’air supplémentaire de la Maison Pour Tous pour un montant de 780,00 € HT, soit 936,00 € TTC.

N° 22/2025 – Signature du devis pour la mise à disposition d’intervenants durant le centre aéré d’été établi par GESAL 54 à Villers-Lès-Nancy, s’élevant à :

- Interventions : 32 €/Heure,
- Frais de déplacement 15 €/séance,
- soit un coût total de 869 € pour 9 interventions de 2, 3 et 4 heures.

N° 23/2025 – Emission d’un titre de recette pour encaisser le virement de 690,89 € effectué par SMACL Assurances pour le remboursement du sinistre du 07/07/25 sur véhicule Peugeot Boxer.

1 - Admissions en non valeurs

M. le Maire informe les membres présents qu’il a reçu du Service de Gestion Comptable une liste de créances irrécouvrables qui correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l’admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu’il démontre que malgré toutes les diligences qu’il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Il vous est proposé de prononcer l’admission en non-valeur de 30 titres qui s’avèrent irrécouvrables pour un montant total de 492,07 €. Cette admission en non-valeur concerne des titres émis entre 2015 et 2023 dont 3 ont un montant inférieur à 15 € (donc inférieur au seuil de poursuite) et 27 pour un total de 456,58 € concerne un tiers décédé dont une provision avait été faite en 2019 pour un montant de 390,54 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- décide d’admettre en non-valeur les 30 titres pour un montant total de 492,07 €,
- autorise M. le Maire à émettre un mandat au compte 6541 pour le même montant et un titre de 390,54 € au compte 781.

2 - Tarifs locations salles pendant jours fériés

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les salles peuvent être louées les jours fériés et qu’il n’existe pas de tarif pour cela. La demande porte principalement sur les fêtes de Noël et Nouvel An.

Aussi, il propose de fixer les tarifs suivants :

- habitants de la Commune : 200 € (Salle des Fêtes et Maison Pour Tous)
- habitants extérieurs : 700 € (Salle des Fêtes uniquement).

Il est précisé que les clés seront remises la veille et reprises le lendemain du jour férié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, fixe les tarifs comme désignés ci-dessus.

3 - Prime ravalement de façade – M. et Mme HOUPERT Jacques

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de ravalement de façade de l’habitation sise 24 Route de Malleloy appartenant à M. et Mme HOUPERT Jacques sont terminés et qu’il convient, conformément au règlement d’attribution voté le 13/05/2009 qui prévoit 3 demandes par an, de leur accorder une prime de 862,50 € qui correspond à 15 % des travaux retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide le versement d’une prime de 862,50 € à M. et Mme HOUPERT Jacques.

4 - Prime ravalement de façade – M. et Mme HOUPERT François

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de ravalement de façade de l'habitation sise 3 Chemin du Moulin d'en Bas appartenant à M. et Mme HOUPERT François sont terminés et qu'il convient, conformément au règlement d'attribution voté le 13/05/2009 qui prévoit 3 demandes par an, de leur accorder une prime de 825,00 € qui correspond à 15 % des travaux retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une prime de 825,00 € à M. et Mme HOUPERT François.

5 - Rapport d'activité Bassin de Pompey

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a transmis le rapport d'activité 2024 qui a été diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce document synthétisant les réalisations de chaque service, est destiné à être communiqué et transmis en séance publique aux Conseillers Municipaux.

M. le Président du Bassin de Pompey nous rappelle qu'à cette occasion il (ou son représentant) peut être entendu à sa demande ou celle du Conseil Municipal (ces dispositions sont reprises dans l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Maire précise que dans le cadre de la politique de dématérialisation menée par la Communauté de Communes, le rapport d'activité est consultable et téléchargeable sur le site du Bassin de Pompey.

M. Le Maire informe les membres présents que le pôle aquatique ouvrira fin janvier 2026. Les tarifs sont en cours d'élaboration.

Vu le rapport soumis à son examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

6 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration de la SPL XDEMAT

Par délibération du 11/04/2018, notre Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 25 mars 2025, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa treizième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2024 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 340 au 31 décembre 2024),
- un chiffre d'affaires de 1 482 722 €,
- et un résultat de 354 489 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 677 465 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que par la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et désormais des développements mais également par la rémunération plus conséquente de placements bancaires.

Mme Brigitte CASUCCI trouve que les solutions sont très intéressantes et qu'il faudrait voir pour utiliser d'autres outils proposés.

Après examen, je prie le Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

QUESTIONS DIVERSES

Dominique GRANDIEU :

Maison Pour Tous : M. le Maire souhaite organiser des portes ouvertes un samedi matin ou toute la journée pour organiser une visite à la population. Il ne sera pas possible d'inaugurer ce bâtiment car nous sommes en période de réserve pré-électorale. Une date sera fixée pour la fin octobre.

En ce qui concerne les travaux, une réunion a eu lieu le 18/09/25 avec le Maître d'œuvre et une autre est programmée le 14/10/25. M. Daniel GERARDIN et Pascal DURANG ont, lors de la réunion des Opérations Préliminaires à la Réception des travaux, relevé les multiples imperfections. Si beaucoup de réserves ont été levées, certaines ne le sont pas encore et nous attendons le rapport d'un expert au sujet des malfaçons sur porte et portes-fenêtres.

Les services péri et extra scolaires ont réintégré avec satisfaction le bâtiment. M. le Maire a rencontré Mmes Mélanie FONDE et Gina MORELLE qui ont demandé l'installation d'un vidéoprojecteur, d'un écran et de supports d'affichages. La section Judo et la nouvelle section Yoga ont également repris leurs activités sur ce site. La salle des jeunes va être réaménagée avec tables et chaises. L'Association des Parents d'Elèves a été rencontrée jeudi 02/10/25.

M. Pascal DURAND précise qu'il y a encore un problème avec le raccordement à la fibre car la gaine est écrasée. Nous attendons l'intervention d'Orange.

Projet d'unité de méthanisation : M. le Maire rappelle que M. Eric MASSON avait été sollicité en juillet à ce sujet. Le courrier adressé à CVE BIOGAZ n'engage en rien la Commune. Il sert à aller plus loin dans l'étude de méthanisation. En ce qui concerne le choix du terrain, plusieurs communes sont concernées, et il n'y aura qu'une seule centrale pour les 13 communes.

Aire de jeux école maternelle : La commande des jeux de l'école (sans la pose) sera faite prochainement. L'aire de jeux de la Maison Pour Tous sera réalisée après des demandes de subventions.

Site Pasteur : La situation a été débloquée avec la DRAC. Il reste les raccordements électrique, eau et assainissement. La livraison devrait intervenir en fin d'année pour les appartements et en début d'année pour les maisons. Le pigeonnier et la chapelle ont été vendus. Le parc a été remis partiellement en état.

Catherine LEPRUN :

Ecole : Mme Catherine LEPRUN a appris qu'un Ecran Numérique Interactif (ENI) a été accordé. M. le Maire répond que cette dépense n'étant pas prévue au budget elle sera prélevée sur le crédit prévu pour le portail.

Didier PERROLLAZ :

Projet de Création d'un Pumptrack : Afin d'éviter que les enfants de 8/10 ans utilisent la descente VTT sans surveillance et sans casque, il est demandé s'il serait possible de rappeler aux parents de ne pas laisser les enfants seuls dans les bois où l'accès des secours est très difficile. M. Didier PERROLLAZ propose de monter un dossier pour la création d'un Pumptrack sur la coulée verte. M. Lionel RISSE précise que l'Agence Nationale du Sport peut aider ce genre d'équipement.

Lionel RISSE :

- Camions Route de Bratte : Il est signalé que des camions continuent de monter Route de Bratte. M. Eric MASSON répond qu'il s'agit d'un agrandissement de bâtiment d'un exploitant agricole de Bratte qui doit remblayer car le terrain est très pentu.

Brigitte CASUCCI :

Mutua+ : Une rencontre a eu lieu concernant les tarifs. Une proposition sera faite en fin d'année. Il y a beaucoup d'adhérents sur les communes du Groupement d'Action Sociale de la Vallée de la Mauchère.

Daniel GERARDIN :

Parking Pasteur : Les travaux ont pris du retard car il avait beaucoup d'eau dans le sol. Ces travaux sont pris en charge par le Bassin de Pompey et comprennent la création de 26 places de stationnement sur un terrain communal. Cette opération est une belle réalisation avec un visuel sur l'église, un éclairage public neuf et la création d'une écluse qui sera à titre expérimental priorité aux véhicules montants. M. Le Maire précise qu'une proposition de modification de stationnement (places bleues et positions) sur tout le secteur Rue Général Leclerc sera faite par le Bassin de Pompey.

Eric MASSON :

- Création d'un silo Chemin de la Quarée : M. Eric MASSON demande si les exploitants agricoles qui ont construit un silo ont l'autorisation nécessaire. M. Lionel RISSE répond qu'ils ont été contactés et qu'ils doivent régulariser avec le dépôt d'un permis de construire.

- Chasse : L'ouverture officielle aura lieu le dimanche 5 octobre. Un calendrier sera élaboré en relations avec les sections VTT, Trail et autres associations extérieures afin que tout le monde soit en sécurité.

Armelle BERNARD :

- Ruisseau de Vaux : Il est rapporté qu'il y a des palettes dans le ruisseau derrière le jardin pédagogique de l'école. Le service technique ira voir.

La séance est levée à 19h35.